Diagnostic de Performance Energétique – logement (6.1)

N° :..... **200766**
Valable jusqu'au : 05/10/2030
Type de bâtiment : ..... Habitation (en maison individuelle)
Année de construction : .. 1983 - 1988
Surface habitable : ..... 148 m²
Adresse : ..... **93 bis, rue du Moulineau – Le Château d'Olonne..... 85180 LES SABLES D'OLONNE**
N° ADEME : ……..2085V1006382T

Date (visite) : 05/10/2020
Diagnostiqueur : .QUACH Daniel
Certification : DEKRA Certification n°DTI3319 obtenue le 27/10/2017
Signature :

Propriétaire :
Nom : ..... **Mme GAIGNET Jeanne et ses Enfants**
Adresse : ..... Chez Mme GAIGNET Sophie - 50, rue de la Caillauderie . 85160 ST JEAN DE MONTS

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
Nom : .....
Adresse : .....

Consommations annuelles par énergie : Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées ~~à l'immeuble~~ / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015. Le présent diagnostic de performance énergétique a été enregistré sur le site de l'ADEME sous le numéro : 2085V1006382T

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh_{EF}	détail par énergie et par usage en kWh_{EP}	
Chauffage	Electricité : 6 565 kWh_{EF} Bois : 3 979 kWh_{EF}	20 918 kWh_{EP}	1 064 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3 196 kWh_{EF}	8 246 kWh_{EP}	350 €
Refroidissement	-	-	-
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 9 761 kWh_{EF} Bois : 3 979 kWh_{EF}	29 164 kWh_{EP}	1 647 € (dont abonnement: 233 €)

Consommations énergétiques
(En énergie primaire)
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : *197 $kWh_{EP}/m^2.an$*
sur la base d'estimations ~~à l'immeuble~~ / au logement

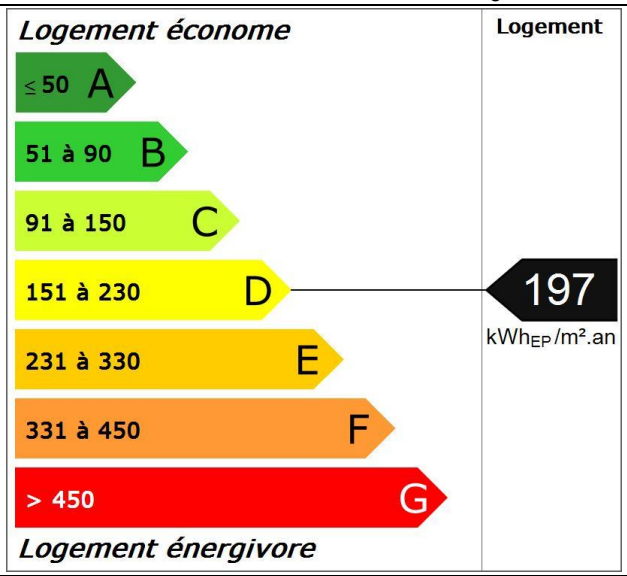

Émissions de gaz à effet de serre
(GES)
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : *9 kg $_{éqCO2}/m^2.an$*

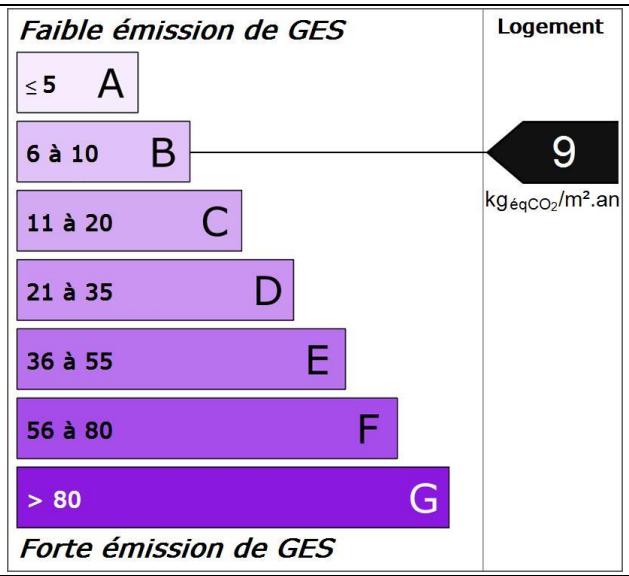

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Bloc béton creux d'épaisseur 23 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (10 cm) Bloc béton creux d'épaisseur 23 cm donnant sur une véranda avec isolation intérieure (10 cm) Bloc béton creux d'épaisseur 23 cm donnant sur un garage avec isolation intérieure (10 cm)	**Système de chauffage :** Convecteurs électriques (anciens) (système individuel) Poêle / Insert bois (système individuel)	**Système de production d'ECS :** Chauffe-eau électrique récent installé il y a moins de 5 ans (système individuel)
Toiture : Plafond avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (10 cm)		
Menuiseries : Porte(s) bois opaque pleine Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants pvc Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets roulants pvc Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants pvc Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 6 mm	**Système de refroidissement :** Néant	**Système de ventilation :** VMC SF Auto réglable après 82
Plancher bas : Dalle béton donnant sur un terre-plein	**Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :** Néant	

Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 26,9 $kWh_{EP}/m^2.an$
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :
Poêle / Insert bois (système individuel)

Pourquoi un diagnostic
• Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
• Pour comparer différents logements entre eux ;
• Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle
Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.
Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard
Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes
La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire
L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés
Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.
Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie
Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.
La mention « prix de l'énergie en date du… » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.
Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables
Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,…), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,…) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo-compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques…) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,…). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,…) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,…).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.
Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
-	***196***	-	✳		-
Recommandation : Détail :					
-	***196***	-	✳		-
Recommandation : Détail :					
Envisager un ECS solaire	***167***	€€€	✳✳	✦	***30%***
Recommandation : Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire. Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 %. (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.					
Installation d'une VMC hygroréglable	***176***	€€	✳✳	✦✦✦✦	-
Recommandation : Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable. Détail : La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimum, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver					

** Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt*

Légende

Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
✳: moins de 100 € TTC/an	€: moins de 200 € TTC	✦✦✦✦: moins de 5 ans
✳✳: de 100 à 200 € TTC/an	€€: de 200 à 1000 € TTC	✦✦✦: de 5 à 10 ans
✳✳✳: de 200 à 300 € TTC/an	€€€: de 1000 à 5000 € TTC	✦✦: de 10 à 15 ans
✳✳✳✳: plus de 300 € TTC/an	€€€€: plus de 5000 € TTC	✦: plus de 15 ans

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017arrêtés du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	85 Vendée
	Altitude	10 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	1983 - 1988
	Surface habitable du lot	148 m²
	Nombre de niveau	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Bloc béton creux d'épaisseur 23 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (10 cm) Surface : 122 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0,35 W/m²°C, b : 1 Bloc béton creux d'épaisseur 23 cm donnant sur une véranda avec isolation intérieure (10 cm) Surface : 14 m², Donnant sur : une véranda, U : 0,35 W/m²°C, b : 0,9 Bloc béton creux d'épaisseur 23 cm donnant sur un garage avec isolation intérieure (10 cm) Surface : 22 m², Donnant sur : un garage, U : 0,35 W/m²°C, b : 0,8
	Caractéristiques des planchers	Dalle béton donnant sur un terre-plein Surface : 110 m², Donnant sur : un terre-plein, U : 0,37 W/m²°C, b : 1
	Caractéristiques des plafonds	Plafond avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (10 cm) Surface : 110 m², Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,31 W/m²°C, b : 0,4
	Caractéristiques des baies	Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants pvc Surface : 3,08 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m²°C, Uw : 3 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants pvc Surface : 3,08 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m²°C, Uw : 3 W/m²°C, b : 0,9 Fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets roulants pvc Surface : 1,54 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m²°C, Uw : 3 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants pvc Surface : 4 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m²°C, Uw : 3 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 6 mm Surface : 0,8 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3 W/m²°C, Uw : 3 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 6 mm Surface : 0,6 m², Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3 W/m²°C, Uw : 3 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants pvc Surface : 3,12 m², Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m²°C, Uw : 3 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants pvc Surface : 3,08 m², Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m²°C, Uw : 3 W/m²°C, b : 1
	Caractéristiques des portes	Porte(s) bois opaque pleine Surface : 1,49 m², U : 3,5 W/m²°C, b : 0,8 Porte(s) bois opaque pleine Surface : 1,98 m², U : 3,5 W/m²°C, b : 1
	Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur 1 / Portes-fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 5,8 m, Liaison Mur 2 / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 5,8 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 5 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 13,8 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 3,6 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 3,2 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 10 m, Liaison Mur 1 / Portes-fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 5,8 m, Liaison Mur 3 / Porte : Psi : 0, Linéaire : 4,81 m, Liaison Mur 1 / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5,3 m, Liaison Mur 1 / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 27,98 m, Liaison Mur 2 / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 3,44 m, Liaison Mur 3 / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 4,64 m

Système	Caractéristiques de la ventilation	VMC SF Auto réglable après 82 Qvareq : 1,7, Smea : 2, Q4pa/m² : 626,7, Q4pa : 626,7, Hvent : 83, Hperm : 12,1
	Caractéristiques du chauffage	Convecteurs électriques (anciens) (système individuel) Re : 0,95, Rr : 0,96, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0 Poêle / Insert bois (système individuel) Re : 0,95, Rr : 0,8, Rd : 1, Rg : 0,66, Pn : 0, Fch : 0
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau électrique récent installé il y a moins de 5 ans (système individuel) Becs : 1997, Rd : 0,9, Rg : 1, Pn : 0, Iecs : 1,6, Fecs : 0, Vs : 300L
	Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les périodes d'occupations des propriétaires et la température intérieure.
Les données météorologiques.
Le comportement et le confort des occupants
Le rendement du système de chauffage
La qualité de mise en œuvre des matériaux
Les renouvellements d'air dû à la ventilation
En méthode conventionnelle toutes les surfaces sont comptées chauffées

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

Vos Agents Généraux
Agence BOUARD-CHAUVIN-DEVINEAU
1 PLACE DU THEATRE
BP 363
85009 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél 02 51 37 45 07
Fax 02 51 37 45 39
Mail : agence.bcdlaroche@axa.fr

N° ORIAS **14006335 07016044 15006019**
Site ORIAS **www.orias.fr**

Assurance et Banque

SARL AUGRY E P S
REPR SENT PAR MR AUGRY PASCAL
37 RUE DES SABLES
85340 OLONNE SUR MER

Votre contrat
Responsabilité civile

Vos références
Contrat 4144047204

Date du courrier
18 décembre 2019

Votre attestation
Responsabilité civile

La société **AXA FRANCE IARD** atteste que l'assuré :

SARL AUGRY E P S
REPRéSENTé PAR MR AUGRY PASCAL
37 RUE DES SABLES
85340 OLONNE SUR MER

Est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés au tiers par le contrat n° **4144047204** souscrit auprès de notre société.

La présente attestation est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie et ne saurait en aucun cas engager l'assureur et son signataire en dehors des limites des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel ils se réfèrent.

Elle est valable pour la période allant de sa délivrance jusqu'à la prochaine échéance du contrat, soit **31/12/2020,** et sous réserve du paiement des primes correspondantes.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 18 décembre 2019

Pour l'assureur
P/O Nadine MORILLEAU
Vos Agents Généraux

AXA France Iard Société anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE
AXA France Vie Société anonyme au capital de 487 725 073,50 euros -310 499 959 R.C.S. NANTERRE
AXA Assurances Iard Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers -Siren 775 699 309
AXA Assurances Vie Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245
Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le code des assurances

1/1

Attestation sur l'honneur

« Je soussigné Pascal AUGRY, Gérant, atteste sur l'honneur, conformément à l'article R 271-3 du CCH :

- *avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.*
- *n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé d'établir l'un des documents du dossier de diagnostic technique ;*
- *que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission. »*

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Daniel QUACH

est titulaire du certificat de compétences N° **DTI3319** pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	03/10/2017	02/10/2022
- Diagnostic amiante sans mention	27/10/2017	26/10/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	03/10/2017	02/10/2022
- Diagnostic de performance énergétique	27/10/2017	26/10/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	26/10/2017	25/10/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	27/10/2017	26/10/2022

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* **Arrêté du 21 novembre 2006** définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques **opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb** ou **agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation** et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; **Arrêté du 25 juillet 2010** définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques **opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante** et d'examen visuel après travaux **dans les immeubles bâtis** et les critères d'accréditation des organismes de certification ; **Arrêté du 30 octobre 2006** définissant les critères de certification des compétences **des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment** et les critères d'accréditation des organismes de certification **modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011** ; **Arrêté du 16 octobre 2006** définissant les critères de certification des compétences **des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique** ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification **modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011** ; **Arrêté du 6 avril 2007** définissant les critères de certification des compétences des **personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz** et les critères d'accréditation des organismes de certification **modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011** ; **Arrêté du 8 juillet 2008** définissant les critères de certification des compétences **des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité** et les critères d'accréditation des organismes de certification **modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011**.

DEKRA Certification SAS * 5 Avenue Garlande 92220 Bagneux France

DEKRA

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 24/10/2017

Diagnostiqueur immobilier certifié * DEKRA Certification

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Numéro d'accréditation : **4-0081**
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat avec bande argentée à gauche fait foi

84460

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr